

Que le dit rapport ne fait pas connaître que le gardien en chef McCarthy, aujourd'hui sous-préfet, avait reçu, dès le commencement du trouble, un ordre très important de son officier supérieur, le préfet, savoir : de se rendre auprès du dit préfet dans la cour de la prison avec sept ou huit agents armés de carabines, et que le gardien en chef a négligé ou refusé d'exécuter cet ordre ;

Que le dit rapport ne dit pas que le messenger Lefavre eût laissé son poste pendant le soulèvement ;

Qu'en agissant comme il l'a fait, le gouvernement a failli à son devoir et a délibérément consenti à tromper cette Chambre ;

Que le dit comité proposé soit autorisé à envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et qu'instruction soit donnée au dit comité de faire rapport de son enquête et de ses délibérations.

Par l'honorable M. Bellerose :

1889.

- 2 26 avril—Que le comité de sept membres à nommer pour s'enquérir des accusations portées contre le gouvernement quant à la fausseté du rapport fait sur la révolte qui a lieu au Pénitencier de St. Vincent de Paul, le 24 avril, 1886, soit composé des honorables messieurs Abbott, Dickey, Melnes (C. B.), Macdonald (Midland), Lacoste, Trudel et du proposant.

ORDRE DU JOUR.

POUR LUNDI, 29 AVRIL, 1889.

1889.

- 1 26 avril—Prise en considération du 4^e rapport du comité des comptes.—(Honorable M. Read.)
- 2 26 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 11) Pour prévenir et supprimer les coalitions.—(Honorable M. McCallum.)
- 3 26 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 101) Acte de la propriété littéraire, ch. 62 des Statuts révisés.—(Honorable M. Abbott.)
- 4 26 avril—2^e lecture (Bill 142) Mesureurs-inspecteurs de bois, ch. 103 des Statuts révisés.—(Honorable M. Abbott.)